



TOURNOI DU LOCH

Dimanche 26 mars 2016

Double Dame – Double Homme

Règlement particulier Tournoi du LOCH

1. Le tournoi se déroulera en application des règlements de FFBad et du présent règlement.
2. Le juge-arbitre du tournoi est **Jean-Yves Le Gouallec**.
3. La compétition est ouverte aux niveaux **R4 à P** et aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la FFBad.
4. Les séries concernées sont **R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC**.
5. Les catégories autorisées sont : **Cadet Junior Sénior Vétérant**.
6. Les disciplines proposées sont Double Homme et Double Dame.
7. **Les inscriptions doivent nous parvenir avant le 18 mars 2016**, cachet de la Poste faisant foi.
8. Les droits d'inscriptions sont de **10 € par joueur**.
9. Le nombre de joueur pour participer à la compétition étant limité à 160, la sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée des règlements des inscriptions prises.
10. Les paires inscrites mais non qualifiées selon les critères ci-dessus sont placées sur une liste d'attente.
11. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut-être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.
12. La confection des tableaux sera effectuée par Hervé Casanova en partenariat avec le juge-arbitre et se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.
13. Le tournoi se déroulera en poule de 3 ou 4 avec 2 sortants si possible.
14. La gestion du tournoi se fera sur le logiciel fédéral Bad Plus.
15. Les inscriptions sont possibles par courrier ou par mail, mais ne sont validées qu'une fois le règlement parvenu. Le règlement est à l'ordre de Bad à Brech. L'adresse d'envoi des inscriptions est **Bad à Brech 2, rue de la Fraternité 56400 Brech**.
16. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort, ou annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés.
17. **Le tirage au sort sera effectué le 22 mars 2016**.
18. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur ou la joueuse devra être licencié à la date du tirage au sort.
19. **Le volant officiel pour les tableaux D et supérieurs, sera Wilson PRO**, en vente dans la salle.
20. Les volants plumes sont à la charge des joueurs, sauf pour les finales, 3 volants seront mis à disposition par l'organisation.
21. **Le volant plastique pour la catégorie Promotion et NC sera MAVIS 270**.
22. Les volants plastiques sont fournis par l'organisation.
23. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.
24. Les joueurs et joueuses devront pointer à la table de pointage au plus tard, à l'heure de leur convocation.
25. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.

26. Tout joueur désirant s'absenter, qu'elles qu'en soit la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son nom.
27. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.
28. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
29. Une tenue de badminton sera demandée sur les terrains.
30. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
31. Les joueurs auront le droit à 3 mn de préparation à partir du moment où leur match est annoncé.
32. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 mn minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge-arbitre.
33. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours de d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
34. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 mn d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier.
35. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.
36. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.
37. Les décisions du juge-arbitre et du comité d'organisation sont sans appels.
38. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
39. Tous joueurs en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.
40. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront fournir une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
41. Il est interdit de fumer dans la salle.
42. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.

Le comité d'organisation